

Concept-cadre de la promotion de la mobilité des apprenantes et apprenants par-delà la frontière des langues pendant l'apprentissage

Stage professionnel de courte, moyenne ou longue durée (un an) dans une entreprise formatrice d'une autre région linguistique en Suisse ou à l'étranger

Situation initiale

Le succès professionnel requiert, à l'heure de la globalisation, non seulement des compétences professionnelles et sociales, mais aussi de la créativité, de la capacité à résoudre des problèmes, de l'innovation et, toujours plus, de bonnes connaissances des langues étrangères. [Le Rapport du Conseil fédéral](#) de novembre 2017 en fait état. Un stage professionnel dans une entreprise d'une autre région linguistique pendant la formation, développe considérablement les compétences. Dans la formation professionnelle suisse cependant, la culture de l'échange est, pour l'instant, moins développée dans la formation professionnelle que dans la formation générale. Les offres actuelles sont trop peu connues ou sont tributaires de ressources et de travaux de coordination conséquents, qui freinent leur réalisation. [Movetia](#), l'agence nationale pour les échanges et la mobilité, organe exécutif de [la stratégie suisse des échanges et de la mobilité](#), offre des informations et du soutien pour des projets d'échanges et peut fournir des contributions financières. Par ailleurs, Inter-mundo, l'organe faîtière des organisations d'échanges pour les jeunes, a élaboré un [Guide de la promotion de la mobilité des apprentis](#).

Afin de développer la culture de l'échange dans la formation professionnelle bernoise et dans les entreprises formatrices, l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle a élaboré un concept-cadre de la mobilité des apprenantes et des apprenants par-delà la frontière des langues pendant l'apprentissage ainsi qu'un concept-cadre de l'enseignement multilingue dans les écoles professionnelles et les entreprises formatrices.

Objectif et caractéristiques du concept-cadre

L'objectif vise à diminuer les obstacles à la réalisation d'un échange, à augmenter le nombre de projets d'échanges dans la formation professionnelle bernoise et à accroître, du même coup, l'attrait de la formation professionnelle chez les bons à très bons élèves au sortir de l'école obligatoire. Le concept clarifie les tâches d'organisation et de coordination, les compétences et la question des coûts pour les acteurs impliqués. Il importe et c'est une caractéristique importante, que l'apprenante/l'apprenant, au cours du stage professionnel dans une autre région linguistique demeure intégré à la structure de formation professionnelle. Au moyen d'un changement temporaire du lieu de travail et de l'entreprise dans une autre région linguistique, l'apprenante/l'apprenant développe ses compétences linguistiques tout en mettant à profit ses acquis dans un contexte différent, découvre d'autres procédés, développe son esprit d'initiative, ses compétences organisationnelles interculturelles et linguistiques. Au final, elle/il affirme sa personnalité. Ainsi, l'échange relève du libre choix de l'entreprise et de l'apprenant, mais il ne peut, en principe, se réaliser sans l'accord de l'entreprise. Les apprenantes/apprenants peuvent effectuer un échange/stage seuls ou en groupes et les entreprises peuvent échanger des apprenantes/apprenants de façon unilatérale ou réciproque. Un échange dure en général entre 4 semaines et une année et peut, en principe être envisagé dans toutes les professions.

Conditions de participation à un échange

Pour les entreprises

Collaboratrices/collaborateurs munis d'une qualification de formatrice/formateur

Pour les apprenantes/apprenants

Motivation, curiosité, maturité personnelle et des performances scolaires dans la moyenne, voire au-dessus (selon le genre d'échange), avec un niveau de langue étrangère A2. L'échange ne doit pas mettre la PQ en danger.

Coûts

Les coûts engendrés sont à la charge des apprenantes/apprenants, des parents et/ou des entreprises ou peuvent être co-financés par la manne publique (Movetia) ou une organisation privée (p.ex. Rotary). Le financement devrait être clarifié une année avant l'échange.

Concept-cadre de la promotion de la mobilité des apprenantes et apprenants par-delà la frontière linguistique pendant l'apprentissage
(Stages de courte, moyenne ou longue durée dans une entreprise formatrice par-delà la frontière linguistique en Suisse ou à l'étranger)

VARIANTES D'OFFRES	Stage de courte durée en Suisse ou à l'étranger	Stage de moyenne durée en Suisse ou à l'étranger	Stage de longue durée en Suisse ou à l'étranger	Stage dans la partie alémanique du canton ou d'un canton voisin	Stage post CFC dans la partie alémanique du canton ou d'un canton voisin (initiative personnelle)
PERIODES ET DUREE DU STAGE	Jusqu'à 2 mois au cours de la 2ème ou de la 3ème année	3 à 6 mois au cours de la 2ème ou de la 3ème année	7 à 12 mois au cours de la 2ème ou de la 3ème année	Jusqu'à 2-3 mois, divisibles, au cours de la 2ème ou de la 3ème année	3 à 12 mois
REFERENCES	<p>Rapport du Conseil fédéral sur l'encouragement de l'acquisition des langues étrangères dans le cadre de la formation professionnelle initiale (novembre 2017)</p> <p>Stratégie nationale des échanges et de la mobilité de la Confédération et des cantons (novembre 2017)</p> <p>Recommandation CSFP sur la deuxième langue dans la formation professionnelle (novembre 2003)</p> <p>Recommandation CSFP sur les projets de mobilité (Checkliste pour les échanges, février 2014)</p> <p>Guide pour la promotion de la mobilité des apprentis de INTERMUNDO, Association faitière pour la promotion des échanges de jeunes (Dachverband für Jugendaustausch (modèles d'échanges éprouvés, exemples à succès, conseils, checklists, juin 2017).</p> <p>Movetia, l'agence nationale pour les échanges et la mobilité (Informations et demandes de soutien financier)</p>			<p>Projet régioncapitalesuisse - possibilités d'échanges:</p> <p>Espace Seeland-Bienne-Jura bernois, éventuellement Seeland occidental-Neuchâtel, éventuellement Berne-Fribourg-Neuchâtel</p>	
GROUPE-CIBLE	Apprenantes et apprenants intéressés et motivés, à partir de la 2ème année				Détenteur/Détentrice CFC
PROFESSIONS POSSIBLES	En principe toutes les professions				En principe toutes les professions
STATUT	Liberté du choix ou obligatoire (selon la culture d'entreprise)				Liberté du choix
INFORMATION	Les écoles professionnelles informent les entreprises et les OrTras du Concept-cadre de la promotion de la mobilité des apprenantes et des apprenants				
FINANCEMENT	<p>L'échange est financé par l'apprenante ou l'apprenant et leur famille et/ou par l'entreprise formatrice ou bien en participation commune des apprenants et de l'entreprise, avec un soutien financier ou une bourse obtenus par une fondation, une institution ou un service-club. Frais de voyage et d'hébergement à régler par les partenaires du projet. Des possibilités de soutien financier sont offertes par des privées telle le Rotary et des institutions publiques comme Movetia (www.movetia.ch). Veiller au délai de remise des demandes de subsides. La clarifications du mode de financement devrait avoir lieu un an avant l'échange.</p>			<p>Frais de voyage et d'hébergement à régler par les partenaires du projet, éventuellement aussi par visite.ch</p>	
RESPONSABILITE GENERALE	Collective: à régler dans la convention de l'échange, qui est établie par l'école professionnelle, en collaboration avec l'entreprise et l'autorité parentale				Contrat de stage individuel
DEMANDE INITIEE PAR L'ENTREPRISE	<p>Dans ce cas, l'entreprise informe l'école professionnelle régulière et l'OrTra concernée des modalités de l'échange au moyen du formulaire de demande (informations sur l'apprenant-e, la durée, la période et le genre de stage, l'entreprise formatrice d'accueil et son habilitation à former, les exigences PQ demandées à l'entreprise formatrice d'accueil (notifiée dans un accord écrit), la fréquentation des CIE, le contrat d'apprentissage et les modalités d'assurances). En cas de fréquentation d'une école professionnelle d'accueil, l'école professionnelle régulière clarifie par écrit les modalités de la PQ avec l'école professionnelle d'accueil. L'école professionnelle régulière adresse le formulaire de demande à la section des écoles professionnelles de l'OSP à Berne. Cette dernière envoie une copie à la Section francophone, qui examinera la demande pour approbation et prendra connaissance des adaptations éventuelles des modalités PQ pour les apprenants-es concernés-es.</p>				
DEMANDE INITIEE PAR L'ECOLE	<p>Dans ce cas, l'école professionnelle régulière, après avoir négocié par écrit les modalités de la PQ scolaire avec l'école professionnelle d'accueil, envoie le formulaire de demande à remplir aux entreprises formatrices régulières des apprenants sélectionnables ainsi qu'à l'OrTra concernée. Elle les motive à autoriser l'échange d'apprentis intéressés et à négocier par écrit les modalités de la PQ avec les entreprises formatrices d'accueil, dans l'aire de recrutement de l'école professionnelle d'accueil. (voir ci-dessus). L'école professionnelle régulière adresse le formulaire de demande à la section des écoles professionnelles de l'OSP à Berne. Cette dernière envoie une copie à la Section francophone, qui examinera la demande pour approbation et prendra connaissance des adaptations éventuelles des modalités PQ pour les apprenants-es concernés-es.</p>				

DELAI D'ENVOI DE LA DEMANDE A L'OSP	3 mois avant l'échange	6 mois avant l'échange	3-6 mois avant l'échange	1 mois avant l'échange	
ACTEURS ASSOCIES	L'apprenante/l'apprenant/ les entreprises formatrices régulière et d'accueil, l'école régulière, au besoin l'OrTra (CIE)	L'apprenante/l'apprenant/ les entreprises formatrices régulières et d'accueil, les écoles professionnelles régulières et d'accueil, au besoin l'OrTra (CIE)	L'apprenante/l'apprenant/ les entreprises formatrices régulières et d'accueil, les écoles professionnelles régulières et d'accueil, l'OrTra (CIE)	L'apprenante/l'apprenant/ les entreprises formatrices régulières et d'accueil, l'école formatrice régulière, au besoin l'OrTra	Détenteur/Détentrice CFC, l'entreprise d'accueil
FORMES DE STAGES	Apprenantes/apprenants: individuel ou en groupe; entreprises: individuel ou échange réciproque (synchrone ou asynchrone)				Individuel ou en groupe (synchrone ou asynchrone)
GENRE DE STAGES	Travail dans une entreprise formatrice d'accueil (stage professionnel, éventuellement engagement social volontaire)	Travail dans une entreprise formatrice d'accueil (stage professionnel), combiné avec un éventuel suivi de la formation scolaire en terre d'accueil	a) Suivi de cours en langue étrangère dans une école professionnelle b) Engagement volontaire/stage professionnel c) combinaison	Pratique professionnelle dans une entreprise formatrice d'accueil. Suivi de la formation scolaire à l'école professionnelle régulière	Pratique professionnelle dans une entreprise d'accueil sise dans la partie germanophone du canton ou dans un canton voisin (SO,...)
OBJECTIF: DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	Aperçu d'un environnement de travail différent (autre culture) ou engagement social dans un environnement nouveau. Motivation à apprendre une langue étrangère, développement des compétences	Aperçu approfondi de la culture du travail d'une autre entreprise. Motivation à apprendre une langue étrangère, développement des compétences linguistiques	Immersion dans une culture du travail différente Vécu dans un nouvel environnement social Acquisition d'autonomie, de résistance/résilience, de maturité et d'autres compétences sociales Capacité à s'exprimer couramment dans la langue étrangère	Immersion dans une culture du travail différente Vécu dans un nouvel environnement social Acquisition d'autonomie, de résistance/résilience, de maturité et d'autres compétences sociales Capacité à s'exprimer couramment dans la langue étrangère	Immersion dans une culture du travail différente Vécu dans un nouvel environnement social Acquisition d'autonomie, de résistance/résilience, de maturité et d'autres compétences sociales Capacité à s'exprimer couramment dans la langue étrangère
EXIGENCES POUR L'APPRENANTE / L'APPRENANT	A définir par les partenaires du projet (niveau minimum: Langue étrangère: A2)	Motivation et maturité Niveau scolaire moyen (Langue étrangère A2)	Motivation et maturité. Niveau scolaire au-dessus de la moyenne (Langue étrangère A2)	A définir par les partenaires du projet (niveau linguistique minimum: A2)	B1
EXIGENCES POUR LES ENTREPRISE ET LES ECOLES	PARTENARIAT: entreprise formatrice régulière avec l'entreprise formatrice d'accueil, l'école professionnelle régulière avec l'école professionnelle d'accueil (accord écrit ou convention)			L'entreprise formatrice régulière avec l'entreprise formatrice d'accueil	
EXIGENCES PROCEDURE DE QUALIFICATION					
ENTREPRISE FORMATRICE D'ACCUEIL ET AUTORISATION DE FORMER	En Suisse: exclusivement des entreprises habilitées à former Confirmation: au besoin par l'OSP du canton d'accueil qui confirme à l'OSP (Section francophone) A l'étranger: expérience requise dans la formation d'apprenti avec connaissance du système suisse de formation professionnelle Confirmation: identique à celle des stages de moyenne et longue durée	En Suisse: exclusivement des entreprises habilitées à former Confirmation: au besoin par l'OSP du canton d'accueil qui confirme à l'OSP (Section francophone) A l'étranger: exclusivement des entreprises avec une autorisation de former adéquate reconnue dans le pays (CSFP) et avec connaissance du système suisse de formation professionnelle Confirmation: l'entreprise formatrice régulière, en collaboration avec l'école professionnelle régulière veillent à l'obtention via l'OrTra d'une confirmation de l'autorisation de former de l'entreprise d'accueil par l'OrTra respective de celle-ci. L'école professionnelle régulière fait parvenir cette confirmation à l'OSP (Section francophone)	exclusivement des entreprises habilitées à former Confirmation: au besoin par l'OSP du canton d'accueil à l'adresse de l'OSP (Section francophone) E24		Dans la mesure du possible une entreprise avec l'autorisation de former

FORMATION EN ENTREPRISE SUIVI/NOTES	En Suisse et à l'étranger: Rattrapage des notes manquantes jusqu'à la fin du semestre	En Suisse: L'OSP (Section francophone) examine une éventuelle dispense semestrielle (pas de note comptant pour la PQ). L'entreprise formatrice régulière peut par exemple aussi déléguer à l'entreprise formatrice d'accueil l'évaluation d'une STA et/ou d'une UF et/ou d'une attestation de compétence (AC) ou encore d'objectifs de formation. Elle informera dans ce cas l'entreprise d'accueil des modalités d'évaluation et de la saisie des notes. La Section francophone examine chaque cas en collaboration avec l'entreprise formatrice régulière. À l'étranger: la Section francophone examine une dispense possible en collaboration avec l'entreprise formatrice régulière.	En Suisse et à l'étranger: pas de dispense, car le contrat est résilié pendant une période donnée. L'année de formation sera rattrapée.	Jura bernois et cantons voisins: Rattrapage des notes manquantes jusqu'à la fin du semestre	
CIE SUIVI/NOTES	En Suisse et à l'étranger: Suivi régulier des CIE (selon les recommandations de la CSFP). En cas d'échange hors de l'Europe, l'on choisira une période sans CIE.	En Suisse et en Europe: Suivi régulier des CIE (selon les recommandations de la CSFP). Hors de l'Europe: L'OSP (Section francophone) décide de la dispense ou du rattrapage, en collaboration avec l'OrTra.	En Suisse et à l'étranger: Pas de dispense, car le contrat est résilié pendant une période donnée. L'année de formation sera rattrapée.	Suivi régulier des cours	
FORMATION EN ECOLE SUIVI/NOTES	En Suisse et à l'étranger: Rattrapage des notes manquantes jusqu'à la fin du semestre	En Suisse et à l'étranger: L'OSP (ABB) examine une éventuelle dispense semestrielle sur demande de l'école professionnelle régulière (pas de notes comptant pour la PQ). L'école professionnelle d'accueil établit une attestation de notes et de suivi des cours, qui pourront être joints au CV pour des postulations.	En Suisse et à l'étranger: Pas de dispense, car le contrat est résilié pendant une période donnée. L'école professionnelle d'accueil établit une attestation de notes et de suivi des cours, qui pourront être joints au CV pour des postulations.	Suivi régulier des cours	
ASPECTS ORGANISATIONNELS					
TUTORAT, ACCOMPAGNEMENT (hébergement, loisirs, travail, contact en cas d'urgence)	Selon le genre de stage et l'initiateur (l'organisation mandataire, l'autorité parentale, la famille d'accueil etc...) A régler dans la convention de l'échange.				Initiative personnelle
REMUNERATION SALARIALE	Salaire: par l'entreprise formatrice régulière (partenaire du contrat d'apprentissage)		Le contrat d'apprentissage est résilié par l'entreprise formatrice. L'entreprise d'accueil établit un nouveau contrat.	Salaire: par l'entreprise formatrice régulière (partenaire du contrat d'apprentissage)	Contrat de stage avec l'entreprise d'accueil
LEHRVERTRAG VERSICHERUNG	En Suisse et à l'étranger, jusqu'à 6 mois: si le stage a lieu pendant la formation initiale, le contrat d'apprentissage auprès de l'entreprise formatrice régulière fait foi. L'entreprise formatrice régulière verse le salaire, paie sa part de cotisations sociales et les frais d'assurances. En Suisse et à l'étranger, de 7 à 12 mois: le contrat d'apprentissage est résilié, avec la garantie d'un nouvel engagement après le stage. L'entreprise formatrice d'accueil établit un contrat de stage et paie les frais d'assurances. L'entreprise formatrice régulière exige de l'entreprise formatrice d'accueil une copie du contrat avec les garanties de la prise en charge des frais d'assurances. L'achèvement de la formation initiale prend fin une année plus tard.				Contrat de stage avec l'entreprise d'accueil

CERTIFICAT DE TRAVAIL ET ATTESTATION DE STAGE	par l'entreprise formatrice d'accueil	par l'entreprise formatrice d'accueil ou l'école professionnelle d'accueil	par l'entreprise formatrice d'accueil	Par l'entreprise formatrice d'accueil
CERTIFICAT DE LANGUE INTERNATIONALE	Libre choix - certificat de langue internationale B1 ou B2 ou C1, y compris Europass			Libre choix - certificat de langue internationale B1 ou B2 ou C1, y compris Europass
DIVERS				
CAS PARTICULIER: FORMATION INITIALE EN ECOLE (FIE)	<p>En cas de formation initiale en école (FIE), il convient de traiter avec le plus grand soin les séjours à l'étranger envisagés dans le cadre des stages longue durée ou dans celui de la formation à la pratique professionnelle donnée par l'école.</p> <p>Pour la FIE effectuée dans le cadre de la formation commerciale de base, la décision de l'OFP doit régler en particulier deux éléments: la mise en œuvre du programme de formation en entreprise durant le stage longue durée et la notation d'expérience en entreprise et lors des cours interentreprises. N'entrent en considération que les entreprises partenaires qui connaissent bien le système éducatif suisse et qui sont capables de former des apprentis dans l'une des trois langues nationales en se conformant aux exigences des branches de formation et d'examen. Seules les entreprises qui remplissent ces conditions sont à même de mettre en œuvre la formation initiale en entreprise, de gérer des situations de travail et d'apprentissage (STA) et des unités de formation (UF) et de les noter. Quant aux cours interentreprises, ils doivent être suivis en Suisse. Pour garantir la qualité de la formation dans les entreprises partenaires, il faut rechercher des solutions individuelles, auxquelles doivent s'appliquer les mêmes exigences que pour la formation en Suisse</p>			

808234-v4A

BUP / 29.11.2018

**Concept-cadre validé par le comité de pilotage le 3.11.2017,
avec adaptations GL ABB et BUP/MIB du 25.06.2018, 14.08.2018 et 12.11.2018 (CDU)**

GLOSSAIRE

des concepts de l'enseignement bilingue dans les écoles professionnelles et de la mobilité des apprenantes et apprenants

Abréviations / Termes	Signification
1 L	1 Leçon
11 H	11 ^{ème} année Harmos
A1, A2, B1, B2, C1, C2	Niveau de langue du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)
ABB	Abteilung Betriebliche Berufsbildung / section de la formation en entreprise de l'OSP / Section francophone
ABR	Abteilung Betriebswirtschaft und Recht / section Economie et Droit de l'OSP / Section francophone
ABS	Abteilung Berufsfachschulen/ section de la formation en école professionnelle de l'OSP /Section francophone
AC	Attestation de compétence
CAS	Certificate of Advanced studies
CCMP	Commission cantonale de la maturité professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFDFP-BE	Conférence francophone des directeurs des écoles professionnelles – canton de Berne
CIE	Cours interentreprises (CFC)
CP	Connaissances professionnelles
CSFP	Conférence suisse des offices de formation professionnelle
DUAL	Formation professionnelle initiale en entreprise et en école (CFC)
EMP	Ecoles de maturité professionnelle

EP	Ecoles professionnelles
EPC	Ecoles professionnelles commerciales
ERASMUS	Programme de promotion de la mobilité et des échanges de l'Union européenne
FBI	Fachbereich Informatikanwendungen / section des applications informatiques de l'OSP / Section francophone
FCG	Formation à la culture générale (CFC)
FIE	Formation initiale en école (CFC)
GYM 1	Première année de la formation gymnasiale (11H, pour la filière bilingue)
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
INTERMUNDO	Association faitière pour la promotion des échanges de jeunes www.intermundo.ch
LEONARDO DA VINCI	Programme européen pour la formation professionnelle (projets de mobilité des apprenants et des responsables de la formation professionnelle et partenariats entre les institutions)
MBA	Mittelschul- und Berufsbildungsamt
MOVETIA	Agence nationale pour les échanges et la mobilité (www.movetia.ch)
MP1, MP2	Maturité professionnelle pendant l'apprentissage, Maturité professionnelle après l'apprentissage (post CFC)
ODFOP	Ordonnance de Direction sur la formation professionnelle
OECO	Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation
OFOP	Ordonnance sur formation professionnelle
ORTRA	Organisation du monde du travail (par domaines professionnels)
OSE	Ordonnance sur le statut des enseignantes et enseignants
OSP	Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle

PEC MP	Plan d'études cadre de la maturité professionnelle
PQ	Procédure de qualification (CFC)
R/C	Reporting/Controlling
Sec I, Sec II	Enseignement secondaire du 1er degré (école obligatoire) Enseignement secondaire du 2ème degré (post obligatoire, en écoles moyennes et écoles professionnelles)
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation
SF	Section francophone de l'OSP
STA	Situation de travail et d'apprentissage (CFC)
UF	Unité de formation (formation CFC) – principalement pour la formation commerciale